

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

GARANTIR L'ACCÈS À L'ARGENT LIQUIDE DANS TOUS LES TERRITOIRES - (N° 2202)

Commission	
Gouvernement	

N° 20

AMENDEMENT

présenté par

M. de Courson, M. Bruneau, Mme Létard, M. Mazaury et Mme Sanquer

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les données statistiques et les cartographies dynamiques de la Banque de France démontrent qu'il n'y a pas de faille de marché en matière d'accès à la monnaie fiduciaire dans notre pays. Alors même que l'utilisation des espèces diminue en France, l'accessibilité reste à un très haut niveau. On compte ainsi en France plus de 71.057 points d'accès aux espèces (DAB et points privés). Entre 2018 et 2024, le nombre de points d'accès privés aux espèces est en particulier en nette augmentation passant d'un peu plus de 23.000 à 28.479. Par ailleurs, depuis 2018, on observe une certaine stabilité du nombre de communes équipées d'au moins un site avec un DAB (un peu plus de 6 500 communes équipées). On observe même en 2024 une légère augmentation de ce nombre, à 6 531 contre 6 507 en 2023, soit +0,4%. L'instauration d'un service universel de monnaie fiduciaire est donc sans objet.

Cet amendement a été réalisé avec le concours de la Fédération bancaire française (FBF).